

## RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

PROCEDE REPERTOIRE ADMINISTRATIF

VU  
1. Chef  
2. Sec.

CÉS BAL N° 955 / 1976

LYSE - RÉFÉRENCE

APPARITION D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS76300474  
12-9-76

SOUS-SIGNÉS

Gendarme, A.F.J.

LES ARTICLES

PORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, ASSISANT ET

**CODE**

CHIEFS.

- EXPOSE DES FAITS -

Le 15 Septembre 1976 à 21 heures 30, nous sommes avisés téléphoniquement au bureau de notre Brigade, par Madame  
à ST-VERAUD (38), qu'elle avait été témoin d'un phénomène lumineux, étrange, dans la soirée du 12 Septembre 1976, vers 22 heures 30, depuis son domicile. Ce phénomène s'est produit à environ 300 mètres de chez elle.

- ENQUETE -

Ce phénomène a débuté par une sorte de panne d'image à la télévision. L'écran est devenu tout noir et n'apparaissait qu'une sinussoïde qui balayait l'écran horizontalement et se terminait par un point.

Le chat qui dormait sur les genoux du fils, s'est brusquement réveillé, comme effrayé et s'est réfugié sur Madame.

Sur la demande de son fils Madame est sortie aller chercher le deuxième chat qui se trouvait dehors.

En ouvrant la porte, elle a été suffoquée par une chaleur intense qui régnait autour de son domicile. Son attention a été attirée par une forme elliptique, d'une forte intensité lumineuse, d'un blanc incandescent, difficile à supporter. Cette "chose lumineuse" se trouvait au centre d'un halot lumineux, qui descendait doucement vers le sol, derrière les arbres.

Son fils qui était présent lui aussi est allé chercher son père.

A son arrivée Monsieur a également été surpris par la forte chaleur qui régnait dehors. Il évalue cette chaleur à environ 30 A.

Cette "chose lumineuse", était comme posée sur le sol, et son éclat lumineux était toujours aussi intense. Il n'a vu qu'un arc de cercle lumineux à travers les arbres.

Ce phénomène a duré environ <sup>2 minutes</sup> et après sa disparition il est resté une luminosité dans le quartier, et environ 1/2 heures après un violent orage a

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR  
LE COMMANDANT D'UNITÉN. Le Préfet de l'ISERE à  
GRENOBLE.

LE 30 Septembre 76

M. Le Procureur de la République  
à GRENOBLE.

au Général Cdt la Région Aérienne  
au Ministre des Armées, Direction  
des Opérations Militaires, bureau  
emploi renseignements

dolent.

Ce phénomène s'est terminé comme si cette lumière s'était éteinte.

Un voisin Monsieur [redacted] a lui entendu une sorte de bang supersonique ou comme un coup de tonnerre, et la lumière a manqué pendant quelques minutes. Il n'a rien vu du phénomène lumineux.

---

Malgré l'information tardive sur ce phénomène, nous avons avisé Monsieur [redacted] Ingénieur et Chercheur sur les O.V.S.I. de la Commission d'Etudes "GRANDE", de la Société de GUYANNE, Responsable du Secteur de ST-MARCELIN et du GUYANNE, afin qu'il effectue une enquête.

L'audition de Monsieur [redacted] fait l'objet de l'imprimé joint (pièce n° 2).

L'audition de Madame [redacted] fait l'objet de la pièce n° 3.

L'audition de Monsieur [redacted] fait l'objet de la pièce n° 4.

Des recherches ont été faites par Monsieur [redacted], le lendemain afin de savoir s'il existait des traces sur le sol, ainsi que par nous-même et Monsieur [redacted], le jour de notre enquête. Aucune trace n'a été relevée sur les lieux présumés de "l'atterrissage".

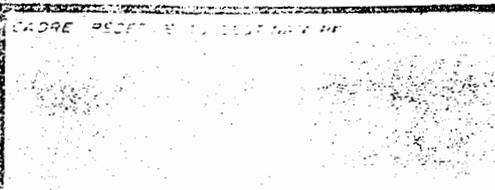
Mentionnons qu'à notre connaissance c'est la première fois qu'un tel phénomène est apparu sur le territoire de notre circonscription.

---

PROCÈS - VERBAL

D'AUDITION

APPAIR



P.V. N° 953 / 19 76

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR

29 Septembre 1976

VOUS SOUSSIGNÉ(S)

Gendarme A.P.J.

LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, au bureau de notre brigade, entendons :

qui nous déclare à 18 H :

Le Dimanche 12 Septembre 1976 à 22 heures 50, j'ai été témoin d'un phénomène lumineux, depuis mon domicile. C'est mon frère qui est venu m'avertir. Lorsque je suis sorti de mon domicile j'ai surpris de trouver une chaleur aussi intense pour l'heure tardive et 23 pour la saison. Je peux évaluer cette chaleur à environ 30°. J'ai ressenti cette chaleur pendant toute la durée du phénomène. Mon attention a été attirée par une lumière d'un blanc intense, que j'ai comparé à plusieurs phares de voiture blancs. Je n'ai pu distinguer de forme bien précise dans cette lumière du fait que les arbres me masquaient en grande partie ce phénomène. Il m'a semblé que cette lumière était fixe comme posée au sol. J'ai pu observer ce phénomène pendant environ 2 minutes, et lors de sa disparition il m'a semblé que cette lumière s'éteignait. Je n'ai rien vu partir en l'air. Cela ressemblait à un demi-cercle. Cette lumière ressortait d'autant plus que le ciel était noir. Le jour suivant je me suis rendu sur les lieux présumés de cet "atterrissage", mais je n'ai rien constaté sur le sol. Après la disparition de cette "Chose" il a subsisté une certaine luminosité dans le quartier, et environ une demi-heure après un violent orage a éclaté. C'est tout ce que je peux déclarer sur ce phénomène.

Le 29 Septembre 1976, à 18 heures 35.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L' A.P.J

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

/ GINOUVES .

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V. N° 935 / 19 76

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 29 Septembre 1976 .  
Gendarmerie, A.P.J.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

AU LES ARTICLES 20 et 76 . . . . . DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, au bureau de notre brigade, entendons :

qui nous déclare .

Le dimanche 12 Septembre 1976, j'ai été témoin d'un phénomène étrange. Je me trouvais devant mon récepteur télévisif. D'un seul coup l'image a disparu et j'ai vu apparaître un balayage horizontal de l'écran, ressemblant à une énucléation. L'écran de la télé est devenu tout noir. Après le chat qui dormait sur les genoux de mon fils, s'est réveillé brusquement, effrayé, m'a sauté dessus, comme pour se réfugier. C'est à ce moment là que je suis sortie à la demande de mon fils aller chercher le deuxième chat qui se trouvait encore dehors. Lorsque j'ai ouvert la porte j'ai été suffoquée par une chaleur intense, et mon attention a été attirée par une forme elliptique d'une luminosité d'un blanc éblouissant, assez difficile à supporter. Cette forme se trouvait au centre d'un halo lumineux, et au ras de la cime des arbres. Ce phénomène est passé à environ 300 mètres de mon domicile, et à environ 10 mètres du sol. Lorsque je suis sortie j'ai remarqué que ce phénomène descendait doucement vers le sol, et s'est immobilisé derrière les arbres. C'est à ce moment là que mon mari est sorti. Par la luminosité de cette "chose" nous pouvions distinguer très nettement le spectre des arbres. Mon fils a eu très peur mais m'a dit "Maman c'est un O.V.N.I", puis il s'est mis à claquer des dents. Pendant quelques jours il a été traumatisé d'avoir vu ce phénomène, et nous essayons de lui faire oublier et c'est pour cela que je voudrais qu'il ne soit plus interrogé là-dessus. Ensuite mes constatations sont celle que vous a relaté mon mari qui a été témoin de ce phénomène une fois "posé". Je reconnais que j'ai eu peur et que j'y pense encore beaucoup.

Le 9 Septembre 1976, à 19 heures 30 .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher

La personne entendue

A.P.J.

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

01

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V. N° 935 / 19 76

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 29 Septembre 1976 .

NOUS SOUSSIGNÉ(S) :

Gendarme, A.P.J.

VU LES ARTICLES

20 et 75 . . . . . DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, au bureau de notre brigade, entendons :

qui nous déclare à 9 heures .

Je suis le premier voisin de la famille . Le 12 Septembre vers 23 heures, j'étais couché . Comme il faisait un peu de vent je me suis levé pour aller fermer un volet qui tappait. Lorsque j'ai voulu allumer la lumière, celle-ci manquait . Peu avant que je me lève j'ai entendu un bruit bizarre, comme un coup de tonnerre ou un bang d'avion. Comme la fenêtre de la salle à manger est située à l'opposé du phénomène qui s'est produit, je n'ai rien remarqué de lumineux .

Le 29 Septembre 1976, à 9 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher .

( A signé au carnet de déclarations )